



Quelques conseils : moyens de défense et de protections individuelles

1. Utiliser des raquettes anti-moustique : Il s'agit d'une raquette dont le tamis est électrifié (pile ou batterie selon le modèle) pour permettre de tuer en plein vol les moustiques par contact. Elle présente l'avantage de n'utiliser aucun produit chimique et d'éliminer les adultes volants avant qu'ils ne piquent et aillent pondre leurs œufs par centaines. La meilleure défense reste l'attaque ;



2. Utiliser des répulsifs cutanés conseillés par votre pharmacien : Ils contiennent un principe actif qui éloigne les moustiques sans toutefois les tuer. Ils sont à appliquer sur toutes les parties découvertes du corps en évitant le visage et les mains et en insistant sur les jambes, les chevilles et les pieds ;

3. Utiliser des barrières physiques : Protéger son domicile en installant des moustiquaires aux fenêtres et aux portes voire dormir sous des moustiquaires, notamment au moment de la sieste. La moustiquaire de berceau est le moyen prioritaire de protection efficace chez les jeunes enfants avant l'âge de la marche. Porter des vêtements couvrants et amples. Il est recommandé d'imprégner ce type de barrières d'insecticides dans les territoires où des épidémies sont en cours ;

4. Utiliser des insecticides : Utiliser les **diffuseurs électriques** à l'intérieur des habitations ou des **serpentins fumigènes** uniquement en extérieur.

5. Climatisation et ventilation : Si vous le pouvez, brancher votre **climatisation ou votre ventilation, les moustiques n'apprécient ni la fraîcheur ni les courants d'air** qui perturbent leur vol. Il ne s'agit toutefois pas d'un moyen de protection suffisant et ne dispense pas de recourir aux autres méthodes.

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00
Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/moustiques-tigres/quelques-conseils-moyens-de-defense-et-de-protections-individuelles-1252.html>